

DÉLIBÉRATION N°2020-21_116 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 25 mai 2021

4- Affaires financières

Point 4.5 – Marché relatif à l'installation des locaux provisoires pour l'UFR SLHS

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 28 Membres représentés : 4 Total : 32	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 4 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	--

VU le code de l'éducation, en particulier son article L. 712-3 ;

VU le code de la commande publique.

La maîtrise d'ouvrage de la rénovation du bâtiment N du site de l'Arsenal à Besançon, occupé par l'UFR SLHS, a été confiée par l'Etat au rectorat de Besançon.

Pour mener à bien cette opération emblématique pour notre université, différentes phases préalables au chantier à proprement parler doivent être conduites.

Le désamiantage, sous responsabilité initiale de la direction du patrimoine immobilier de l'Université a été repris par la maîtrise d'œuvre retenue lors du concours d'architectes. Il interviendra dès le début de l'année 2022. Les conventions de financement afférentes devront être ajustées en conséquence.

Pendant cette phase préalable et pendant tout le chantier qui durera environ trente mois, il sera nécessaire de disposer de locaux provisoires pour accueillir les personnels et les étudiants.

Les recherches menées sur du bâti existant, tant universitaire que de tiers, n'ont pas permis de trouver de solutions directement exploitables.

Pour couvrir la majorité des besoins, il a donc été envisagé de recourir à la location de locaux provisoires à installer sur du foncier mis à disposition par la ville de Besançon dans le quartier Canot, en face de la cité universitaire éponyme. Un permis de construire a été instruit puis validé dans ce sens.

L'évaluation financière provisoire se décline ainsi :

- 1) La prestation a été réalisée pour un montant de **14 400€ TTC** ;
- 2) La mise en place des bâtiments préfabriqués nécessite des travaux préalables de terrassement, VRD, raccordements divers pour un montant estimé à ce jour à **250 000€ TTC** ;
- 3) L'installation, la location puis l'évacuation de ces locaux à l'issue du chantier représentent un coût de **2 900 000€ TTC** sur une durée de 30 mois. Si la mise à disposition des locaux était retardée, la location devra être prolongée entraînant des coûts supplémentaires ;
- 4) Le terrain devra être remis en l'état initial pour un montant estimé à **50 000€ TTC** ;
- 5) Un complément de surface est envisagé sur le site du Fort Griffon (ancien gymnase). Des aménagements intérieurs de mise en conformité avec l'usage final seront à prévoir pour un montant de travaux d'environ **50 000€ TTC** ;



- 6) Le traitement acoustique des fenêtres de l'amphithéâtre du bâtiment Arsenal A implique le remplacement de menuiseries pour un coût estimatif de **60 000€ TTC** ;
- 7) Des frais divers, dont le déménagement, peuvent s'élever à **100 000€ TTC**.

Evaluation provisoire du coût du projet :

Projet Pluriannuel 2021-2024

Locaux provisoires UFR SLHS pendant travaux de l'Arsenal	Coût
Etudes opérationnelles (MOE, CT, ...)	14 400
Travaux terrassement	250 000
Installation, location et évacuation des locaux	2 900 000
Tvx de remise en état du terrain	50 000
Mise en conformité gymnase Fort Griffon	50 000
Menuiserie	60 000
Divers (dont déménagement)	100 000
Frais de gestion	0
TOTAL	3 424 400

€TTC

Le plan de financement intègre 1 410 486€ antérieurement destiné au désamiantage de l'Arsenal N. Ces crédits sont dérivés vers le financement des locaux provisoires. Le reste à financer fait l'objet d'une demande de financement à destination de l'Etat, dans le cadre du prochain CPER.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent :

- le choix du recours à la location de locaux provisoires et l'aménagement d'espaces sur la Fort Griffon ;
- le choix du prestataire de location Portakabin (1 918 634 € HT, soit 2 302 361€ TTC, pour 30 mois) sélectionné à la suite d'une mise en concurrence ;
- le budget afférent de 3 424 400€ TTC.

Besançon, le 10 juin 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabia DEGACHI".

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 4.5. « Plan de masse et prestations des locaux provisoires »

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

